

BAC PRO AMENAGEMENTS PAYSAGERS

Secteur(s) professionnel : Aménagements Paysagers & Espaces verts

Niveau : IV

Diplôme(s) acquis : BAC PRO

Statut(s) : Apprentissage

Objectifs :

Le BAC Pro « Aménagements Paysagers » tend à fournir les connaissances sur la conduite de chantiers et les techniques liées à la création et à l'entretien d'un espace paysager.

Les périodes socioprofessionnelles par apprentissage (dans les entreprises de l'aménagement paysager, dans les espaces verts des villes et les collectivités territoriales) ont pour objectif de former des employés ou des ouvriers hautement qualifiés exerçant leur activité en position de chef d'équipe dans un métier précis. Ils s'inséreront rapidement dans la vie active ou pourront poursuivre des études.

Conditions d'entrée :

- Être âgé(e) de moins de 29 ans.
- Avoir un contrat d'apprentissage dans le domaine paysager, pour rentrer en première. La seconde est en scolaire ou en apprentissage.
- Sortie de troisième : accès à la Seconde Professionnelle « Nature Jardins Paysage et Forêt ».
- Sortie de Seconde Générale, Technique ou Professionnelle.
- En ayant un bon CAPa Jardinier Paysagiste.
- Entretien personnalisé.

Le BAC PRO « Aménagements Paysagers » :

- Soit se prépare en 3 ans après une classe de 3ème de collège et en effectuant une année en seconde par alternance (voir fiche Seconde NJPF), puis deux années par le biais de l'apprentissage.
- Soit se prépare en deux ans après un CAPa de formation similaire ou une Seconde.

Déroulement de la formation :

La formation de l'apprenti s'organise en alternance avec 38 semaines effectuées au CFA sur 2 ans en classe de Première et Terminale (soit 1330 heures de formation sur 2 ans).

50 % en entreprise (apprentissage)

50 % à la MFR

Les sessions de formation en apprentissage commencent à la signature du contrat, sachant que les cours au CFA démarrent en septembre.

Contenu de la formation :

Modules d'enseignements généraux :

- Français
- Anglais
- Education physique et sportive et artistique



- Education socioculturelle et communication
- Connaissance du monde contemporain
- Mathématiques et informatiques

Modules du secteur professionnel :

- Connaissance des systèmes vivants
- Connaissance des végétaux et de leur physiologie
- Physique chimie
- Fonctionnement de l'organisme d'aménagement paysager et des collectivités
- Approche du paysage
- Gestion d'un chantier de travaux paysagers et conduite de chantiers
- Fonctionnement et maintenance des matériels et équipements spécialisés
- Technologies paysagères
- MAP taille et soin aux arbres (56m)



Examen :

Les apprentis préparent les examens nationaux officiels du ministère de l'agriculture. L'examen est organisé à partir d'un contrôle continu en cours de formation sur les deux années (CCF) et de 4 épreuves à la fin des 2 ans (français, histoire-géographie, technique et oral de rapport de stage).

Débouchés :

- Entrepreneur paysagiste,
- Ouvrier qualifié,
- Chef d'équipe en entreprise paysagiste,
- Jardinier paysagiste en organisme public ou structure privée,
- Technicien spécialisé,
- Agent technique au sein d'une collectivité,
- Vendeur-conseil en jardinerie, en pépinière,
- Horticulteur, en pépinière,
- Travaux publics,
- Chef d'entreprise.

Poursuites d'étude :

- C.S Arboriste Elagueur (à Marconne)
- Contrat de Spécialisation Maçonnerie Paysagère
- BTSA Aménagements Paysagers
- BTSA Technico-commercial spécialisé "Végétaux d'Ornement"
- BTSA Productions Horticoles



Emplois visés :

Sur chantier en tant que chef d'équipe, il encadre l'équipe dans la réalisation des opérations techniques d'aménagement et d'entretien.

En tant qu'ouvrier hautement qualifié, il réalise les travaux : à partir des plans.

Il maîtrise la conduite d'engins.

Qualités requises pour exercer l'emploi :

Travailler en extérieur - Sur chantier mobile - Faire preuve d'autonomie - Être manuel - Travailler en équipe - Travail physique